

DÉLIBÉRATION N°DL20210129 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 29/10/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 18h38) ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18h47) ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h43) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (à partir de 18h54) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU (à partir de 20h29) ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU (à partir de 18h40) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; M. Romain PIPIER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (jusqu'à 18h38).

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD.

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Marc LAVAL (jusqu'à 18h54).

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20h29).

M. Raphaël BACCAGLIONI a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY.

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT.

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2021/2025 - APPROBATION

Mme Sylvie THEILLARD expose ce qui suit :

La ville de Saint-Chamond a souhaité s'engager dans la démarche de Projet Educatif De Territoire (PEDT) aux côtés de l'Education nationale et des acteurs éducatifs locaux.

Le PEDT est un document socle pour promouvoir une démarche de co-éducation à l'échelle de la commune, de la petite enfance à la jeunesse.

L'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire pour garantir à l'enfant une continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Il se veut être un outil de collaboration locale qui peut rassembler l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

Afin d'élaborer ce projet de PEDT, il a été retenu la méthodologie suivante :

1- Étude préalable et diagnostic

Juin 2019, la ville de Saint-Chamond a débuté une réflexion autour de la démarche d'écriture, de transformation, de mise en action et démarrage du travail de collaboration et de co-pilotage de la démarche entre la ville et l'Education nationale ;

7 février 2020, validation en conseil municipal de l'accompagnement sur la démarche par l'Atelier **Canopé 42** (accompagnement d'équipes et co-design, ingénierie sociale et éducative). Les **Francas de la Loire** ont également participé à l'accompagnement de la démarche sur la partie accueil de loisirs, centres sociaux ;

Février à juin 2020 : élaboration d'un diagnostic de territoire par 4 stagiaires futures assistantes sociales, en formation à l'IREIS de Firminy afin de nourrir un des axes du PEDT;

Août 2020 : réunion des partenaires ;

30 août au 2 octobre 2020 : questionnaires aux professionnels et familles et 8 séances de créativité (partenaires, enfants, parents, professionnels).

2- Construction du projet en concertation autour de 3 principes fondateurs :

- Favoriser la continuité éducative,
- Accueillir tous les enfants dans leur singularité,
- Développer la capacité des enfants à être acteurs de leur territoire.

En respectant ces principes fondateurs, un plan d'actions a été élaboré, issu des différentes séances de créativité et des questionnaires complétés par l'ensemble des acteurs et parents investis dans la démarche.

Il est considéré comme le plan d'actions socle qui permettra aux équipes en place de développer des actions dans ce cadre défini. Les actions proposées pourront ainsi être labellisées '**PEDT St Cham**'.

Ainsi, les axes de travail qui ont été retenus pour le plan d'actions sont les suivants :

- Axe 1 : Fluidifier les parcours éducatifs
- Axe 2 : Développer le pouvoir d'expression et d'agir des enfants
- Axe 3 : Faciliter le lien entre les acteurs

Des actions découlent de ces axes de travail permettant de façon concrète de mettre en œuvre l'ambition partenariale autour du PEDT.

3- La gouvernance

Afin de suivre l'avancement du projet, la gouvernance qui sera mise en place est la suivante :

- **Le comité de pilotage (COFIL)** : Il se situe au niveau décisionnel et stratégique. Ces membres sont : les élus de la ville, la Direction Académique pour l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Seuls les D.G.A et la direction enfance jeunesse de la ville assistent aux COFIL et présentent le travail réalisé en amont.
- **Le comité technique (COTECH)** : composé de la direction enfance jeunesse de la ville et de l'inspection de circonscription Education nationale ou de leurs représentants.
- **Le comité de suivi qui sélectionne les projets labellisés PEDT** : composé de référents locaux, coordinateurs et partenaires associés et qui animent sur le territoire le plan d'actions. Les territoires d'animation sont organisés en 3 grands secteurs : Fonsala, Izieux-le Creux/ Centre ville, Centre ville/Chavanne/St Martin/Croix-Berthaud.

4- Evaluation

En fonction des grands axes stratégiques définis par la ville de Saint-Chamond et l'Education nationale, il s'agit de décliner des objectifs au travers d'actions opérationnelles afin de conduire grâce à des critères objectifs, une évaluation annuelle du projet éducatif.

Il faut ainsi voir dans l'évaluation du PEDT, deux niveaux :

- L'évaluation des actions proposées dans le cadre du PEDT,
- L'évaluation de façon globale du projet éducatif en tant que tel.

Une partie de l'évaluation s'effectuera donc en même temps que les actions «au fil de l'eau» et l'évaluation plus globale se fera, à minima une fois par an et au terme du projet (2025).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY

DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet éducatif du territoire 2021-2025, joint en annexe,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le projet éducatif du territoire aux côtés des partenaires institutionnels que sont l'Inspection académique, le Département de la Loire et la Caisse d'allocations familiales de la Loire.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 09/11/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD